

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1020

29 avril 2013

### SOMMAIRE

AbbVie International S.à r.l. ....	48945	Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	48918
AbbVie International S.à r.l. ....	48942	Large Investments S.à r.l. ....	48918
Arjo International S.à r.l. ....	48960	LGL Trustees Luxembourg S.à r.l. ....	48918
Build Your Home Luxembourg Sàrl ....	48955	Lisolux S.à r.l. ....	48918
CPP Luxembourg 2 S.à r.l. ....	48949	Monaco Marine S.A. ....	48914
Delta Shipping S.A. ....	48923	ND Europe S.à r.l. ....	48931
Dorna-SBK Holdings S.à r.l. ....	48952	REA Group European Production Center .....	48959
DS Turkey 4 S.à r.l. ....	48917	Robling's Malerwerkstatt GmbH ....	48960
DS Turkey 7 S. à r. l. ....	48917	Sanitherm Sàrl ....	48914
DS Turkey 8 S. à r. l. ....	48917	Sauzon S.A. ....	48919
Duberion Strategies S.A. ....	48917	SERIPHOS S.A., société de gestion de pa- trimoine familial «SPF» ....	48960
Efficiencies Luxembourg sàrl ....	48957	Soho Media Solutions ....	48920
Elvajeff Sàrl ....	48915	Steinweber Aktiengesellschaft A.G. ....	48914
Eneris Polska S.A. ....	48923	Summit Partners RKT S.à r.l. ....	48934
Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A. ....	48960	Tallore S.A. ....	48914
Erevas ....	48919	Tekimar Holding S.A. ....	48917
Fire-Innov SA ....	48916	Temtrade S.A. ....	48914
Frey Wille Luxemburg ....	48916	Thinkingminds S.A. ....	48924
Gaudan S.A. ....	48916	TIAA Lux 7 S.à r.l. ....	48928
G.G.H. S.A. ....	48916	Victalan Holding S.A. - SPF ....	48915
GM Promotions S.à r.l. ....	48916	WA Property Management Holding S.à r.l. .....	48915
Harold&Co S.A. ....	48919	W.P.F. S.A. ....	48915
Interflon Luxembourg SA ....	48919	W.P.S.-Luxembourg S.à r.l. ....	48915
Intertrust (Luxembourg) S.A. ....	48919		
Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ...	48918		

**Sanitherm Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8354 Garnich, 6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 13.714.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036011/10.

(130044030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Steinweber Aktiengesellschaft A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013036027/10.

(130044246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Tallore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le Bilan au 30 JUIN 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013036043/10.

(130044176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Temtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036045/10.

(130043964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Monaco Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 14 mars 2013 lors du Conseil d'Administration*

Il a été décidé par les administrateurs de transférer le siège social de la société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 14, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013036445/14.

(130044498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**W.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.016.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.F. S.A.

Référence de publication: 2013036611/10.

(130044774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.  
R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013036612/10.

(130044734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**WA Property Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 124.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036617/10.

(130044863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Victalan Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 115.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036607/10.

(130044684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Elvajeff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 3, rue Jean-Pierre Bausch.  
R.C.S. Luxembourg B 67.028.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Générale  
Fiduciaire sa  
1 rue Portland  
L-4281 Esch sur Alzette  
Signature

Référence de publication: 2013036868/14.

(130045617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Fire-Innov SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.604.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013036907/14.

(130045086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Frey Wille Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 143.610.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036912/10.

(130045704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**G.G.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.446.

Les comptes annuels au 31/01/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013036915/10.

(130045557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Gaudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 63.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013036921/10.

(130045635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**GM Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 74.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036929/10.

(130045109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**DS Turkey 7 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036850/10.

(130045769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**DS Turkey 8 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 145.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036851/10.

(130045772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Duberion Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.996.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036853/10.

(130045465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**DS Turkey 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036849/10.

(130045767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013033906/13.

(130041322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

---

**Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Large Investments S.à r.l.

Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2013037004/14.

(130045620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013036985/10.

(130045161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013036986/10.

(130045160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**LGL Trustees Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037005/10.

(130045678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Lisolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037010/10.

(130045534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Interflon Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 17, place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 123.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036961/10.

(130045569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013036949/10.

(130045090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Harold&Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 144.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013036937/10.

(130045216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Erevas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036874/10.

(130045781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Sauzon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 59.229.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013037165/14.

(130045692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Soho Media Solutions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.593.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit français "SOHO INFORMATIQUE", ayant son siège social à F-57070 Metz, 4, avenue Sébastopol, (France), constituée en date du 10 avril 2000 inscrite au Registre du Commerce de Metz, sous le numéro 410.232.280,

dont le transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date 23 novembre 2012,

ayant un capital social fixé à trois cent douze mille six cents euros (312.600,- EUR), représenté par douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume DELANNOY, administrateur de sociétés, demeurant à L-2168 Luxembourg, 46, rue de Muhlenbach.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de F-57070 Metz, 4, avenue Sébastopol (France) à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et de la dénomination de SOHO MEDIA SOLUTIONS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de tous services relevant du domaine du conseil, du développement, de la formation, de la maintenance dans le secteur informatique et des multimédias, tant à destination de toutes personnes physiques et morales, de droit privé ou de droit public, accessoirement la vente et la mise à disposition des matériels, solutions et tous accessoires à les mettre en oeuvre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

3) Refonte des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise.

4) Fixation de l'adresse de la société.

5) Attribution des parts sociales

6) Nomination d'un nouveau gérant unique et fixation de la durée de son mandat.

7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de "SOHO MEDIA SOLUTIONS" avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 31 décembre 2012.

Ladite copie des comptes annuels restera annexée au présent acte.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de tous services relevant du domaine du conseil, du développement, de la formation, de la maintenance dans le secteur informatique et des multimédias, tant à destination de toutes personnes physiques et morales, de droit privé ou de droit public, accessoirement la vente et la mise à disposition des matériels, solutions et tous accessoires à les mettre en oeuvre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SOHO MEDIA SOLUTIONS".

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de tous services relevant du domaine du conseil, du développement, de la formation, de la maintenance dans le secteur informatique et des multimédias, tant à destination de toutes personnes physiques et morales, de droit privé ou de droit public, accessoirement la vente et la mise à disposition des matériels, solutions et tous accessoires à les mettre en oeuvre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent douze mille six cents euros (312.600,- EUR), représenté par douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts
1.- Monsieur Lionel CHAMBROT, homme d'affaires, né à Nancy (F), le 23 mars 1971, demeurant à F-54000 Nancy, 44, boulevard Charlemagne, France . . . . .	65
2.- Monsieur Guillaume DELANNOY, administrateur de sociétés, né à Lille (F) le 20 octobre 1974,	6.399

demeurant à L-2168 Luxembourg, 46, rue de Muhlenbach. . . . .	
3.- Monsieur Christian DELANNOY, homme d'affaires, né à Lille (F), le 19 décembre 1947, demeurant à F-55300 St Mihiel, 11, Chemin Garenne, France, . . . . .	960
4.- Monsieur Patrick HIRSCH, homme d'affaires, né à Metz (F), le 31 juillet 1948, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 8 Ter, rue Charles de Gaulle, France . . . . .	1.060
5.- Monsieur Mathieu PUHL, homme d'affaires, né à Metz (F), le 20 mars 1967, demeurant à F-81500 St Lieux les Lavaur, Chemin des Chambards, France. . . . .	2.383
6.- SIVAGEST S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73.262 . . . . .	1.637
Total: . . . . .	12.504

*Sixième résolution*

L'assemblée fixe le nombre de gérant à un (1) et nomme à la fonction de gérant unique:

Monsieur Guillaume DELANNOY, administrateur de sociétés, né à Lille (F) le 20 octobre 1974, demeurant à L-2168 Luxembourg, 46, rue de Muhlenbach.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2016.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guillaume DELANNOY, Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation GRE/2013/902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013030802/185.

(130037261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Delta Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.195.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035734/10.

(130043815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Eneris Polska S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013035756/11.

(130044024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Thinkingminds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1620 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 175.564.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le treize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

1) La société «Jampot Technologies Private Limited» ayant son siège social à 411 007 Aundh, Pune (India), Nagras Estate Road, 8 B-C Wing Supriya Gardens, enregistrée au Income Tax Department d'Inde sous le numéro AACC J3733E, ici dûment représentée par Monsieur Sameer GOKHALE, consultant, demeurant professionnellement à 411 007 Aundh, Pune (India), Nagras Estate Road, 8 B-C Wing Supriya Gardens.

2) Monsieur Nilesh Subhash APTE, consultant, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 4/B20, Place de l'Alma, Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Thinkingminds S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans la mesure où l'exercice de ces activités n'est pas en infraction ou en contrariété avec une ou plusieurs dispositions légales ou réglementaires qui soumettraient ces activités à des conditions d'accès, d'exercice de la profession ou autres:

- l'exploitation d'un bureau de consultance, de conseil, d'expertise, de formation et de représentation légale.
- la vente, l'achat, la distribution, l'importation, l'exportation de produits finis ou non finis, à des clients, revendeurs, grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion de biens immobiliers pour compte propre.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle pourra accomplir toutes opérations industrielles, financières, commerciales ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser de toutes manières dans toutes sociétés ou entreprises dont les activités se-raient de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit l'être à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des conditions techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué s'il y en a, ou par la signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

### *Souscription et Libération*

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société Jampot Technologies Private Limited, préqualifiée, cinquante et une actions . . . . .	51
2.- Monsieur Nilesh Subhash APTE, préqualifié, quarante-neuf actions . . . . .	49
TOTAL: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées à raison de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-EUR), faisant pour chaque action soixante-dix-sept euros et cinquante cents (77,50.-EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La libération intégrale, savoir à raison de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250.-EUR), faisant pour chaque action deux cent trente-deux euros et cinquante cents (232,50.-EUR), doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.180,- EUR.

### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un, leur mandat expire à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nilesh Subhash APTE, consultant, né à Jamshedpur (Inde), le 21 janvier 1973, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 4/B20, Place de l'Alma,

b) Madame Isabelle Catherine Karene TAILLARD, employée, née à Dinan (France), le 6 juin 1976, B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 4/B20, Place de l'Alma,

c) Monsieur Sameer GOKHALE, consultant, né à Mumbai/Bombai (Inde), le 24 décembre 1970, demeurant professionnellement à 411 007 Aundh, Pune (India), Nagras Estate Road, 8 B-C Wing Supriya Gardens.

- 3) Est désigné administrateur délégué Monsieur Nilesh Subhash APTE, préqualifié.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire la société LPL Expert-Comptable S.à.r.l., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.142.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures ils ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: Gokhale, Apte, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030832/231.

(130036899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.263.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February, before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ND Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of eight million three hundred fourteen thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,314,775.-), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.400 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 20 February 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TIAA Lux 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million two hundred fifty-one thousand and six hundred euro (EUR 1,251,600.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 27 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115 of 5 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.263 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 8 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 838 of 22 April 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the Company's capital by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred fifty-one thousand and six hundred euro (EUR 1,251,600.-) to one million two hundred fifty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,259,600.-).

2 To issue eighty (80) new shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by ND Europe S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the Company's capital by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred fifty-one thousand and six hundred euro (EUR 1,251,600.-) to one million two hundred fifty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,259,600.-).

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue eighty (80) new shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the eighty (80) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of a claim in a total amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the eighty (80) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to be issued."

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eighty (80) new shares according to the above mentioned subscription.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one million two hundred fifty-nine thousand six hundred euro (EUR 1,259,600.-), represented by twelve thousand five hundred ninety-six (12,596) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un février,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social de huit millions trois cent quatorze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.314.775,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.400 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TIAA Lux 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million deux cent

cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 5 février 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.263 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 838 du 22 avril 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-) à un million deux cent cinquante-neuf mille six cents euros (EUR 1.259.600,-).

2 Émission de quatre-vingt (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par ND Europe S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante et un mille six cents euros (EUR 1.251.600,-) à un million deux cent cinquante-neuf mille six cents euros (EUR 1.259.600,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à quatre-vingt (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit mille euros (EUR 8.000,-) (l'«Apport»).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»). Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à faire quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre-vingt (80) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à émettre».

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt (80) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante-neuf mille six cents euros (EUR 1.259.600,-), représenté par douze mille cinq cent quatre-vingt-seize (12.596) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030848/158.

(130037667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

ND Properties, Inc., a company governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 2711, Centerville Road, Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporation under number 2239774 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Maxime Bertomeu-Savalle, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 11 February 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ND Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of eight million three hundred fourteen thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,314,775.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 340 of 9 March 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.400 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3100 of 28 December 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the Company's capital by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million three hundred fourteen thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,314,775.-) to eight million three hundred twenty-two thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,322,775.-).

2 To issue three hundred and twenty (320) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by ND Properties, Inc. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the Company's capital by an amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million three hundred fourteen thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,314,775.-) to eight million three hundred twenty-two thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,322,775.-).

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue three hundred and twenty (320) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the three hundred and twenty (320) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of a claim in a total amount of eight thousand euro (EUR 8,000.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the three hundred and twenty (320) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to be issued."

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred and twenty (320) new shares according to the above mentioned subscription.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at eight million three hundred twenty-two thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 8,322,775.-), represented by three hundred thirty-two thousand nine hundred and eleven (332,911) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un février,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ND Properties, Inc., une société régie par les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée au Delaware Division of Corporation sous le numéro 2239774 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Maxime Bertomeu-Savalle, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 11 février 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de huit millions trois cent quatorze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.314.775,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper,

L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 340 du 9 mars 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.400 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3100 du 28 décembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent quatorze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.314.775,-) à huit millions trois cent vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.322.775,-).

2 Émission de trois cent vingt (320) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par ND Properties, Inc. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent quatorze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.314.775,-) à huit millions trois cent vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.322.775,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trois cent vingt (320) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé a déclaré souscrire les trois cent vingt (320) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de huit mille euros (EUR 8.000,-) (l'«Apport»).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»). Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à faire quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à émettre».

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent vingt (320) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à huit millions trois cent vingt-deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 8.322.775,-) représenté par trois cent trente-deux mille neuf cent onze (332.911) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013. REM/2013/262. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030626/159.

(130037643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.310.677,24.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3950982, represented by its general partner Summit Partners PE VII, L.P., itself represented by its general partner Summit Partners PE VII, LLC;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC- 62484, acting through its general partner Summit RKT VII-B Cayman Ltd;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-23307, acting through its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself acting through its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(4) Summit Investors I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC; and

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., an exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC- 25163, acting through its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(6) Summit RKT EURO Ltd, an exempted company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-269331;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

These proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders (the “Shareholders”) of Summit Partners RKT S.à r.l., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 169.548, having its registered office 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the “Company”), incorporated on 25 May 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1798 on 17 July 2012. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2767 on 14 November 2012.

The Shareholders declared and asked the notary to record as follows:

- The Shareholders hold all the one hundred million thirteen thousand two hundred and seventy eight (100,013,278) shares in issue in the Company.

- The Shareholders hereby take decisions on the following items:

1. Increase of the Company’s share capital by issuance of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-three (14,999,973) class A shares, fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-three (14,999,973) class B shares, two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class G Shares, two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class H shares, two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class I shares and two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class J shares.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred ten thousand five hundred forty-four Euros and forty-six cents (EUR 310,544.46) so as to raise it from its present amount of one million one hundred thirty-two euro and seventy-eight cents (EUR 1,000,132.78) represented by one hundred million thirteen thousand two hundred seventy-eight (100,013,278) shares to an amount of one million three hundred ten thousand six hundred seventy-seven euro and twenty-four cent (EUR 1,310,677.24) by the creation and issue of thirty-one million fifty-four thousand four hundred forty-six (31,054,446) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders resolve to allocate the newly issued thirty-one million fifty-four thousand four hundred forty-six (31,054,446) shares as follows:

(a) fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy-three (14,999,973) class A shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy-three (14,999,973) class B shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class G shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class H shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class I shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) two hundred sixty-three thousand six hundred twenty-five (263,625) class J shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon,

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) six million five hundred sixty-three thousand three hundred and twenty (6,563,320) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) six million five hundred sixty-three thousand three hundred and twenty (6,563,320) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred thirty-one thousand two hundred and sixty-six Euro and forty cents (EUR 131,266.40) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) three million nine hundred forty-two thousand and thirty-five (3,942,035) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) three million nine hundred forty-two thousand and thirty-five (3,942,035) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of seventy-eight thousand eight hundred and forty Euros and seventy cents (EUR 78,840.70) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) two million one hundred forty thousand one hundred and forty (2,140,140) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) two million one hundred forty thousand one hundred and forty (2,140,140) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) one hundred twenty-six thousand eighty-three (126,083) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) one hundred twenty-six thousand eighty-three (126,083) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) one hundred twenty-six thousand eighty-three (126,083) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) one hundred twenty-six thousand eighty-three (126,083) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-seven thousand eight hundred forty-six Euros and twelve cents (EUR 47,846.12) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(4) Summit Investors I, LLC, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) twenty-five thousand three hundred and fifty-nine (25,359) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) twenty-five thousand three hundred and fifty-nine (25,359) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) four hundred forty-six (446) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) four hundred forty-six (446) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) four hundred forty-six (446) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) four hundred forty-six (446) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred twenty-five Euros and two cents (EUR 525.02) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(5) Summit Investors I (UK), L.P. pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) two thousand nine hundred and eight (2,908) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) two thousand nine hundred and eight (2,908) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) fifty-one (51) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) fifty-one (51) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) fifty-one (51) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) fifty-one (51) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of sixty Euros and twenty cents (EUR 60.20) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(6) Summit RKT EURO Ltd, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) two million three hundred twenty-six thousand two hundred and eleven (2,326,211) shares allocated to the Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) two million three hundred twenty-six thousand two hundred and eleven (2,326,211) shares allocated to the Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) one hundred thirty-seven thousand forty-five (137,045) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) one hundred thirty-seven thousand forty-five (137,045) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(e) one hundred thirty-seven thousand forty-five (137,045) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(f) one hundred thirty-seven thousand forty-five (137,045) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-two thousand six Euros and two cents (EUR 52,006.02) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

The subscription price is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the modifications contemplated in the above mentioned resolution as follows:

Article 5.1 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one million three hundred and ten thousand six hundred and seventy-seven Euros and twenty-four cents (EUR 1,310,677.24) represented by (i) thirty million and two thousand two hundred ninety-one (30,002,291) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) thirty million and two thousand two hundred ninety-one (30,002,291) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) ten million and ninety-one (10,000,091) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) ten million and ninety-one (10,000,091) class D shares (the “Class D Shares”), (v) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) seven million seven hundred sixty-five thousand two hundred seventy-two (7,765,272) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) seven million seven hundred sixty-five thousand two hundred seventy-two (7,765,272) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) seven million seven hundred sixty-five thousand two hundred seventy-two (7,765,272) class I shares (the “Class I Shares”) and (x) seven million seven hundred sixty-five thousand two hundred seventy-two (7,765,272) class J shares (the “Class J Shares”); each share having a par value of one cent (EUR 0.01) (individually a “Class of Shares”).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Each Class of Shares shall be exclusively entitled to all proceeds relating to a specific investment.

The Class A Shares and the Class B Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 1, such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class B Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class B Shares. The Class C Shares and the Class D Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 2 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class D Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class D Shares. The Class E Shares and the Class F Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 3 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class F Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class F Shares. The Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 4, it being understood that as long as there are Class J Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class J Shares, and following a repurchase and cancellation of Class J Shares, and that as long as there are Class I Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class I Shares, and following a repurchase and cancellation of Class I Shares, and that as long as there are Class H Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class H Shares.

Any proceeds unrelated to either GermanCo 1, GermanCo 2, GermanCo 3 or GermanCo 4 shall be distributed equally among all shareholders pro rata to the number of shares held by each of them.”

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase are estimated at EUR 2,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den einunddreißigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., eine limited partnership gegründet unter dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 3950982, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., eine exempted limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-62484, vertreten durch ihren Komplementär Summit RKT VII-B Cayman Ltd,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., eine exempted limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-23307, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, Ltd.,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(4) Summit Investors I, LLC, eine limited liability company nach dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 4524876, vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P, ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., eine exempted limited partnership, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-25163, vertreten durch ihren Komplementär Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(6) Summit RKT EURO Ltd, eine exempted company, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-269331;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach Zeichnung „ne varietur“ durch den unterzeichnenden Notar und durch die für die Erschienenen Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Summit Partners RKT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.548, mit Gesellschaftssitz in 5, rue du Plébiscite, L- 2341 Luxemburg, (nachfolgend die „Gesellschaft“) wirksam gegründet am 25. Mai 2012 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1798 am 17. Juli 2012 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurden das letzte Mal geändert am 3. Oktober 2012 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2767 am 14. November 2012.

Die Gesellschafter erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschafter halten alle einhundert Millionen dreizehn tausend zweihundert achtundsiebzig (100.013.278) ausgegebenen Anteile in der Gesellschaft.

- Die Gesellschafter beschließen hiermit die folgenden Punkte:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft durch Ausgabe von vierzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert dreiundsiebzig (14.999.973) Anteile der Klasse A, vierzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert dreiundsiebzig (14.999.973) Anteile der Klasse B, zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebzig (263.625) Anteile der Klasse G, zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebzig (263.625) Anteile der Klasse H, zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebzig (263.625)

Anteile der Klasse I und zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebenzig (263.625) Anteile der Klasse J.

2. Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft um die Erhöhung des Gesellschaftskapitals widerzuspiegeln.

Die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, ersuchen den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von dreihundert zehn tausend fünfhundert vierundvierzig Euro und sechsundvierzig Cent (EUR 310.544,46) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einer Million einhundert zweiunddreißig Euro und achtundsiebzig Cent (EUR 1.000.132,78) bestehend aus einhundert Millionen dreizehntausend zweihundert achtundsiebzig (100.013.278) Anteilen auf einen Betrag in Höhe von einer Million dreihundert zehn tausend sechshundert siebenundsiebzig Euro und vierundzwanzig Cent (EUR 1.310.677,24) anzuheben durch die Schaffung und Ausgabe von einunddreißig Millionen vierundfünfzigtausend vierhundert sechsundvierzig (31.054.446) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

Die Gesellschafter beschließen die neu ausgegebenen einunddreißig Millionen vierundfünfzigtausend vierhundert sechsundvierzig (31.054.446) Anteile wie folgt zuzuordnen:

(a) vierzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert dreiundsiebzig (14.999.973) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) vierzehn Millionen neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert dreiundsiebzig (14.999.973) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebenzig (263.625) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebenzig (263.625) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebenzig (263.625) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) zweihundert dreiundsechzig tausend sechshundert fünfundsiebenzig (263.625) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

#### *Zeichnung und Zahlung*

Darauf erklären die vorgenannten

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) sechs Millionen fünfhundert dreiundsechzig tausend dreihundert zwanzig (6.563.320) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) sechs Millionen fünfhundert dreiundsechzig tausend dreihundert zwanzig (6.563.320) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von einhundert einunddreißig tausend zweihundert sechsundsechzig Euro und vierzig Cent (EUR 131.266,40) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P. vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) drei Millionen neunhundert zweiundvierzig tausend fünfundsiebzig (3.942.035) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) drei Millionen neunhundert zweiundvierzig tausend fünfundsiebzig (3.942.035) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von achtundsiebzig tausend achthundert vierzig Euro und siebenzig Cent (EUR 78.840,70) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P. vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) zwei Millionen einhundert vierzig tausend einhundert vierzig (2.140.140) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) zwei Millionen einhundert vierzig tausend einhundert vierzig (2.140.140) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) einhundert sechsundzwanzig tausend dreiundachtzig (126.083) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) einhundert sechsundzwanzig tausend dreiundachtzig (126.083) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) einhundert sechszwanzig tausend dreiundachtzig (126.083) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) einhundert sechszwanzig tausend dreiundachtzig (126.083) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01),

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von siebenundvierzig tausend achthundert sechszwanzig Euro und zwölf Cent (EUR 47.846,12) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(4) Summit Investors I, LLC vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) fünfundzwanzig tausend dreihundert neunundfünfzig (25.359) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) fünfundzwanzig tausend dreihundert neunundfünfzig (25.359) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) vierhundert sechszwanzig (446) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) vierhundert sechszwanzig (446) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) vierhundert sechszwanzig (446) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) vierhundert sechszwanzig (446) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von fünfhundert fünfundzwanzig Euro und zwei Cent (EUR 525,02) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(5) Summit Investors I (UK), L.P. vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) zwei tausend neunhundert und acht (2.908) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) zwei tausend neunhundert und acht (2.908) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) einundfünfzig (51) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) einundfünfzig (51) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) einundfünfzig (51) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) einundfünfzig (51) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01),

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von sechzig Euro zwanzig Cent (EUR 60,20) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(6) Summit RKT EURO Ltd vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) zwei Millionen dreihundert sechszwanzig tausend zweihundert elf (2.326.211) Anteile, den Klasse A Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) zwei Millionen dreihundert sechszwanzig tausend zweihundert elf (2.326.211) Anteile, den Klasse B Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) einhundert siebenunddreißig tausend fünfundvierzig (137.045) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) einhundert siebenunddreißig tausend fünfundvierzig (137.045) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(e) einhundert siebenunddreißig tausend fünfundvierzig (137.045) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(f) einhundert siebenunddreißig tausend fünfundvierzig (137.045) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01),

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von zweiundfünfzig tausend und sechs Euro und zwei Cent (EUR 52.006,02) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

Die Gesellschaft verfügt ab sofort uneingeschränkt über den Zeichnungspreis, wie dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

### Zweiter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den Artikel 5.1, der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die Abänderungen, die in dem obigen Beschluss bezeichnet werden, wie folgt widerzuspiegeln:  
Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million dreihundert zehn tausend sechshundert siebenundsiebzig Euro und vierundzwanzig Cent (EUR 1.310.677,24), aufgeteilt in (i) dreißig Millionen zwei tausend zweihundert einundneunzig (30.002,291) Klasse A Anteile (die „Klasse A Anteile“), (ii) dreißig Millionen zwei tausend zweihundert einundneunzig (30.002,291) Klasse B Anteile (die „Klasse B Anteile“), (iii) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse C Anteile (die „Klasse C Anteile“), (iv) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse D Anteile (die „Klasse D Anteile“), (v) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse E Anteile (die „Klasse E Anteile“), (vi) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse F Anteile (die „Klasse F Anteile“), (vii) sieben Millionen siebenhundert fünfundsechzig tausend zweihundert zweiundsiebzig (7.765,272) Klasse G Anteile (die „Klasse G Anteile“), (viii) sieben Millionen siebenhundert fünfundsechzig tausend zweihundert zweiundsiebzig (7.765,272) Klasse H Anteile (die „Klasse H Anteile“), (ix) sieben Millionen siebenhundert fünfundsechzig tausend zweihundert zweiundsiebzig (7.765,272) Klasse I Anteile (die „Klasse I Anteile“) und (x) sieben Millionen siebenhundert fünfundsechzig tausend zweihundert zweiundsiebzig (7.765,272) Klasse J Anteile (die „Klasse J Anteile“) mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01) (einzeln eine „Anteilsklasse“).

Jedem Anteil steht eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen zu. Jede Anteilsklasse soll ein ausschließliches Recht haben auf alle Einkünfte aus einer bestimmten Beteiligung.

Die Klasse A Anteile und die Klasse B Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 1 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse B Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse B Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse C Anteile und die Klasse D Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 2 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse D Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse D Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse E Anteile und die Klasse F Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 3 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse F Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse F Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse G Anteile, die Klasse H Anteile, die Klasse I Anteile und die Klasse J Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 4 stehen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse J Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse J Anteilen zugerechnet werden und nach dem Rückkauf und Einzug der J Anteile und solange sie Klasse I Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse I Anteilen zugerechnet werden, und nach dem Rückkauf und Einzug der I Anteile und solange sie Klasse H Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse H Anteilen zugerechnet werden.

Alle Einkünfte, die in keinem Zusammenhang stehen mit entweder Deutsche Gesellschaft 1, Deutsche Gesellschaft 2, Deutsche Gesellschaft 3 oder Deutsche Gesellschaft 4 sollen gleichmäßig unter allen Gesellschaftern pro rata zur Anzahl ihrer Anteile, die von jedem gehalten werden, ausgeschüttet werden.“

### Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen in Verbindung mit der Kapitalerhöhung, betragen schätzungsweise EUR 2.200,-.

### Erklärung

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienen Partei vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5901. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. Februar 2013.

Référence de publication: 2013030765/436.

(130037682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 759.340.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.394.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 169.782 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of AbbVie International S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 2 March 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") dated 25 April 2012 number 1060, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.394 (the "Company").

II. That the 759,340 (Seven Hundred Fifty-Nine Thousand Three Hundred Forty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the adjustment of the value of the contributions in kind made on 1 November 2012 to the Company with effect as of 1 November 2012;
3. Approval of the adjustment to the share premium paid by the Company at the time of the contribution in kind with retroactive effect as of 1 November 2012; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully review each document.

*Second resolution:*

It is noted that the Sole Shareholder resolved, at an extraordinary general meeting of the Company (the "First EGM") held on 1 November 2012 (the "Effective Time"), to contribute (the "Contributions") 334,585 (Three Hundred Thirty-Four Thousand Five Hundred Eighty-Five) shares of AbbVie Overseas S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.394 ("AbbVie Overseas") and 200 (Two Hundred) quotas in AbbVie Pharmaceuticals GmbH, a limited liability company organized and existing under the laws of Switzerland, with its registered address at Neuhoferstrasse 23, 6341 Baar, Switzerland and registration number CH-170.4.011.236-4 to the Company.

It is also noted that the Contribution were valued at the time of the First EGM at USD 3,348,837,908 (Three Billion Three Hundred Forty-Eight Million Eight Hundred Thirty-Seven Thousand Nine Hundred Eight United States Dollars) (the "Initial Valuation").

It is noted that later verifications have revealed that an error has occurred in the calculation of the Initial Valuation (the "Overstated Value").

As a consequence of the Overstated Value, the Sole Shareholder resolves to adjust with effect as of the Effective Time the value of the Contribution from USD 3,348,837,908 (Three Billion Three Hundred Forty-Eight Million Eight Hundred Thirty-Seven Thousand Nine Hundred Eight United States Dollars) to USD 4,515,334,406 (Four Billion Five Hundred Fifteen Million Three Hundred Thirty Four Thousand Four Hundred Six United States Dollars) (the "Amended Valuation").

It was also reported that the Company and the Sole Shareholder, amongst others, entered into a master amendment agreement whereby the parties thereto agreed inter alia to the amendment of the Overstated Value.

#### *Valuation*

The Amended Valuation amounts to USD 4,515,334,406 (Four Billion Five Hundred Fifteen Million Three Hundred Thirty Four Thousand Four Hundred Six United States Dollars) as of the Effective Time.

Such Amended Valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of adjusted contribution value dated 20 December 2012.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberto, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of adjusted contribution value established on 20 December 2012,

The managers of the Company acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibilities and that they are legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions. The managers of the Company expressly agree with the description of the Amended Valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Third resolution:*

Therefore, considering the Initial Valuation and the Amended Valuation, the Sole Shareholder hereby further resolved to adjust with effect as from the Effective Time the amount of share premium paid from USD 3,013,953,908 (Three Billion Thirteen Million Nine Hundred Fifty-Three Thousand Nine Hundred Eight United States Dollars) to USD 4,104,516,406 (Four Billion One Hundred Four Million Five Hundred Sixteen Thousand Four Hundred Six United States Dollars).

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze et le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.782 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration a été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus a requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique d'AbbVie International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé le 2 mars 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») daté du 25 avril 2012 numéro 1060, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.394 (la «Société»).

II. Les 759.340 (sept cent cinquante neuf mille trois cent quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité de du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, duquel l'Associé Unique reconnaît avoir été informé auparavant.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'ajustement de la valeur des apports en nature faits le 1<sup>er</sup> novembre 2012 à la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012;
3. Approbation de l'ajustement de la prime d'émission payée par la Société lors de l'apport en nature avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2012; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est noté que l'Associé Unique a décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société (la «Première AGE») tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2012 (la «Date d'Effet») d'apporter (les «Apports») 334.585 (trois cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'AbbVie Overseas S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.837 («AbbVie Overseas») et 200 (deux cents) quotas dans AbbVie Pharmaceuticals GmbH, une société à responsabilité limitée existante sous les lois suisses, ayant son siège social sis à Neuhofstrasse 23, 6341 Baar, Suisse et numéro d'enregistrement CH-170.4.011.236-4 à la Société.

Il est également noté que les apports ont été évalués au moment de la Première AGE à 3.348.837.908 USD (trois milliards trois cent quarante-huit millions huit cent trente-sept mille neuf cent huit dollars américains) (l'«Evaluation Initiale»).

Il est noté que des vérifications ultérieures ont révélées qu'une erreur est survenue dans le calcul de l'Evaluation Initiale (les «Evaluation Surestimée»).

En conséquence de l'Evaluation Surestimée, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet la valeur de l'Apport de 3.348.837.908 USD (trois milliards trois cent quarante-huit millions huit cent trente-sept mille neuf cent huit dollars américains) à 4.515.334.406 USD (quatre milliards cinq cent quinze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent six dollars américains) (l'«Evaluation Modifiée»).

Il est également rapporté que la Société et l'Associé Unique sont entrés dans un contrat modificatif global dans lequel les parties ont convenu entre autre de modifier l'Evaluation Surestimée.

### Evaluation

L'Evaluation Surestimée s'élève à 4.515.334.406 USD (quatre milliards cinq cent quinze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent six dollars américains) à la Date d'Effet.

Ces Evaluations Modifiées ont été approuvées par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport ajustée datée du 20 décembre 2012.

### Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

b) Mme Tara Kaesebier, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) M. Thomas Freyman, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

d) M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

e) M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, conformément aux dispositions de la déclaration de valeur d'apport ajustée signée le 20 décembre 2012,

Les gérants de la Société reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités et qu'ils sont légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison des Apports. Les gérants s'accordent expressément avec la description de ces Evaluations Modifiées, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

### Troisième résolution:

En conséquence, ayant considéré la Valeur Initiale et l'Evaluation Modifiée, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet le montant de la prime d'émission payée de 3.013.953.908 USD (trois milliards treize millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent huit dollars américains) à 4.104.516.406 USD (quatre milliards cent quatre millions cinq cent seize mille quatre cent six dollars américains).

### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013030939/203.

(130038352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 759.340.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.394.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S. a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 169.782 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of AbbVie International S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 2 March 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") dated 25 April 2012 number 1060, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.394 (the "Company").

II. That the 759,340 (Seven Hundred Fifty-Nine Thousand Three Hundred Forty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the adjustment, with effect as of 1 November 2012, of the value of the contributions in kind made to the Company by its sole shareholder at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 November 2012 and the corresponding adjustment to the value of the share premium paid; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully review each document.

#### *Second resolution*

It is noted that the sole shareholder of the Company which was Abbott International Luxembourg S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 145.772 ("Abbott International"), resolved, at an extraordinary general meeting of the Company (the "First EGM") held on 1 November 2012 at 10.45 a.m. (Central European Time) (the "Effective Time"), to contribute certain assets (the "Contributions") including (i) 1,849,319 (One Million Eight Hundred Forty-Nine Thousand Three Hundred Nineteen) Series A convertible preferred equity certificates (the "CPECs") and (ii) all of the shares of AbbVie Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 166.925 ("AbbVie Investments") to the share capital of the Company in exchange for the issuance of 407,436 (Four Hundred Seven Thousand Four Hundred Thirty-Six) new shares with a nominal value of USD 1,000 (One Thousand United States Dollars) each and subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,333,076,670 (Three Billion Three Hundred Thirty-Three Million Seventy-Six Thousand Six Hundred Seventy United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

The Contributions were valued, at the time of the First EGM at USD 3,740,512,670 (Three Billion Seven Hundred Forty Million Five Hundred Twelve Thousand Six Hundred Seventy United States Dollars) (the "Initial Valuation").

It is reported that later verifications have revealed that an error has occurred in the number of Series A convertible preferred equity certificates transferred to AbbVie International and in the calculation of the value of the shares of AbbVie Investments contributed to the Company (the "Overstated Values").

As a consequence of the Overstated Values, the Sole Shareholder resolves to amend with effect as of the Effective Time (i) the number of CPECs transferred from 1,849,319 (One Million Eight Hundred Forty-Nine Thousand Three Hundred Nineteen) to 1,360,303 (One Million Three Hundred Sixty Thousand Three Hundred Three), (ii) the value of the shares of AbbVie Investments from USD 1,881,457,051 (One Billion Eight Hundred Eighty-One Million Four Hundred Fifty-Seven Thousand Fifty-One United States Dollars) to USD 1,273,037,560 (One Billion Two Hundred Seventy-Three

Million Thirty-Seven Thousand Five Hundred Sixty United States Dollars) and (iii) the value of the Contributions from USD 3,740,512,670 (Three Billion Seven Hundred Forty Million Five Hundred Twelve Thousand Six Hundred Seventy United States Dollars) to USD 2,628,806,153 (Two Billion Six Hundred Twenty-Eight Million Eight Hundred Six Thousand One Hundred Fifty-Three United States Dollars) (the "Amended Valuations"). It was also noted that the Company, the Sole Shareholder and Abbott International entered into a master amendment agreement whereby the parties thereto agreed inter alia to the amendment of the Overstated Values.

#### *Valuation*

The Amended Valuation amounts to USD 2,628,806,153 (Two Billion Six Hundred Twenty-Eight Million Eight Hundred Six Thousand One Hundred Fifty-Three United States Dollars) as of the Effective Time.

Such Amended Valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of adjusted contribution value dated 20 December 2012.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Tara Kaesebier, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- c) Mr. Thomas Freyman, with professional address at 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, United States of America, category A manager;
- d) Mr. Johan Dejans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- e) Mr. Richard Brekelmans, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of adjusted contribution value signed on 20 December 2012,

The managers of the Company acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibilities and that they are legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution. The managers of the Company expressly agree with the description of the Amended Valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Therefore, considering the Overstated Values, the Sole Shareholder hereby resolves to adjust with effect as from the Effective Time the amount of the share premium paid from USD 3,333,076,670 (Three Billion Three Hundred Thirty-Three Million Seventy-Six Thousand Six Hundred Seventy United States Dollars) to USD 2,221,370,153 (Two Billion Two Hundred Twenty-One Million Three Hundred Seventy Thousand One Hundred Fifty-Three United States Dollars).

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze et le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.782 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration a été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera attachée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus a requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique d'AbbVie International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé le 2 mars 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») daté du 25 avril 2012 numéro 1060, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.394 (la «Société»).

II. Les 759.340 (sept cent cinquante neuf mille trois cent quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, duquel l'Associé Unique reconnaît avoir été informé auparavant.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'ajustement avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 de la valeur de l'apport en nature fait à la Société par son associé unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et l'ajustement corrélatif de la valeur de la prime d'émission payée; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est noté que l'associé unique de la Société qui était Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772 («Abbott International») a décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société (la «Première AGE») tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2012 à 10h45 (heure de l'Europe centrale) (la «Date d'Effet») d'apporter certains actifs (les «Apports») incluant (i) 1.849.319 (un million huit cent quarante-neuf mille trois cent dix-neuf) «Series A convertible preferred equity certificates» (les «CPECs») et (ii) la totalité des parts sociales d'AbbVie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.925 («AbbVie Investments») au capital social de la Société en échange de l'émission de 407.436 (quatre cent sept mille quatre cent trente-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 3.333.076.670 USD (trois milliards trois cent trente-trois millions soixante-seize mille six cent soixante-dix dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»).

Les Apports ont été évalués au moment de la Première AGE à 3.740.512.670 USD (trois milliards sept cent quarante millions cinq cent douze mille six cent soixante-dix dollars américains) Evaluation Initiale»).

Il est noté que des vérifications ultérieures ont révélées qu'une erreur est survenue dans le nombre de «Series A convertible preferred equity certificates» transférés à la Société et dans le calcul de la valeur des parts sociales d'AbbVie Investments apportés à la Société (les «Evaluations Surestimées»).

En conséquence des Evaluations Surestimées, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet (i) le nombre de CPECs transférés de 1.849.319 (un million huit cent quarante-neuf mille trois cent dix-neuf) à 1.360.303 (un million trois cent soixante mille trois cent trois), (ii) la valeur des parts sociales d'AbbVie Investments de 1.881.457.051 USD (un milliard huit cent quatre-vingt-un millions quatre cent cinquante-sept mille cinquante-et-un dollars américains) à 1.273.037.560 USD (un milliard deux cent soixante-treize millions trente-sept mille cinq cent soixante dollars américains) et (iii) la valeur des Apports de 3.740.512.670 USD (trois milliards sept cent quarante millions cinq cent douze mille six cent soixante-dix dollars américains) à 2.628.806.153 USD (deux milliards six cent vingt-huit millions huit cent six mille cent cinquante-trois dollars américains) (les «Evaluations Modifiées»). Il est également noté que la Société, l'Associé Unique et Abbott International sont entrés dans un contrat modificatif global dans lequel les parties ont convenu entre autre de modifier les Evaluations Surestimées.

### Evaluation

Les Evaluations Surestimées s'élèvent à USD 2.628.806.153 USD (deux milliards six cent vingt-huit millions huit cent six mille cent cinquante-trois dollars américains) à la Date d'Effet.

Ces Evaluations Modifiées ont été approuvées par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport ajustée datée du 20 décembre 2012.

### Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Mme Anita Bakker, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Mme Tara Kaesebier, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) M. Thomas Freyman, avec adresse professionnelle au 100, Abbott Park Road, Abbott Park, IL-60064, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- d) M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- e) M. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, conformément aux dispositions de la déclaration de valeur d'apport ajustée signée le 20 décembre 2012,

Les gérants de la Société reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités et qu'ils sont légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison des Apports. Les gérants s'accordent expressément avec la description de ces Evaluations Modifiées, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence, ayant considéré les Evaluations Surestimées, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet le montant de la prime d'émission payée de 3.333.076.670 USD (trois milliards trois cent trente-trois millions soixante-seize mille six cent soixante-dix dollars américains) à 2.221.370.153 USD (deux milliards deux cent vingt et un millions trois cent soixante-dix mille cent cinquante-trois dollars américains).

### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17885. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030938/220.

(130038061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

### **CPP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.031.

In the year two thousand and twelve, on the 31<sup>st</sup> day of December.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

CPP LUXEMBOURG 1 S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, not yet inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, has been

incorporated by deed of the undersigned notary, on 5 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company CPP LUXEMBOURG 2 S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, not yet inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 5 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and considering the following agenda:

#### *Agenda*

- 1) Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro;
  - 2) Determination of the amount of the share capital after conversion of currency;
  - 3) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 386,975,- by the conversion of claims, held by the Sole Shareholder, into equity;
  - 4) Amendment of article 5.1. of the Articles of Association of the Company,
  - 5) Any other business.
- that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the Company's share capital from Euro into USD at the rate conventionally agreed between parties at 1 EUR = 1.3266 USD (using the USD/Euro exchange rate of December 28, 2012 as published in Belgian economic newspaper 'L'Echo' of the same date) with effect as from December 28, 2012.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decides to restate the current share capital of the Company after conversion at sixteen thousand five hundred eighty-three US Dollars (USD 16,583), represented by sixteen thousand five hundred eighty-three (16,583) shares in registered form with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-five US Dollars (USD 386,975) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred eighty-three US Dollars (USD 16,583) to four hundred three thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 403,558) by the issue of three hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-five (386,975) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here before, declares to subscribe for the three hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-five (386,975) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a part of a claim amounting to three hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-five US Dollars (USD 386,975) held by the Sole Shareholder towards the Company (the "Claim").

The Claim is evidenced and valued to the undersigned notary by a management report (the "Management Report") issued on December 28 2012 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least three hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-five US Dollars (USD 386,975).

This Management Report, after having been after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association, in order to give it the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred three thousand five hundred fifty eight US Dollars (USD 403,558), represented by four hundred three thousand five hundred fifty eight (403,558) shares in registered form with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

### Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand nine hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A COMPARU:

«CPP LUXEMBOURG 1 S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «CPP LUXEMBOURG 2 S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Considérant l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:

- 1) Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euro en Dollar américain;
- 2) Détermination du montant du capital social suite à la conversion de monnaie en Dollar américain;
- 3) Augmentation du capital d'un montant de USD 386.975,- par la conversion d'une créance en capital;
- 4) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société,
- 5) Divers.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associée Unique décide de convertir la devise du capital d'Euro en en en Dollar américain au taux de change conventionnellement convenu entre parties de 1EUR= 1,3266 USD (prenant le taux de change au 28 décembre 2012 tel que publié par le journal économique belge «l'Echo» à la même date) avec effet au 28 décembre 2012.

### Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de refixer le montant du capital social suite à la conversion de devise en Dollar américain à seize mille cinq cent quatre vingt trois Dollars américains (USD 16.583), représenté par seize mille cinq cent quatre-vingt-trois (16.583) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

### Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains (USD 386.975) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars américains (USD 16.583) à quatre cent trois mille cinq cent cinquante-huit Dollars américains (USD 403.558) par l'émission de trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze (386.975) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

*Souscription - Libération*

Ensuite, l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, déclare de souscrire aux trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze (386.975) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en une créance à hauteur de trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains (USD 386.975) détenue par l'Associée Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée et évaluée au notaire instrumentaire par un rapport de gérance (le "Rapport de Gérance") émis le 28 décembre 2012 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains (USD 386.975).

Le Rapport de Gérance, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**5.1.** "Le capital social est fixé à quatre cent trois mille cinq cent cinquante-huit Dollars américains (USD 403.558), représenté par quatre cent trois mille cinq cent cinquante-huit (403.558) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/587. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013031072/145.

(130038179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Dorna-SBK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.224.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 143.146, represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

CPPIB (Hong Kong) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong and having its registered office at 15, Queen's Road Central, Building 11/F York House, The Landmark, HK -Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Register of Commerce and Companies under number 1702575, represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4372859 Canada Inc., a corporation duly incorporated under the laws of Canada having its registered office at suite 4500, 1250 boul. René-Lévesque West Montréal (Québec) H3B4W8 Canada, represented by Ms. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- the shareholders (the "Shareholders") represent the entire issued share capital of Dorna-SBK Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of two million Euro (EUR 2,000,000.-), having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on October 11, 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2829 on November 21, 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.224 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Henri BECK, residing in Echternach, on February 11, 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 411 on February 20, 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, to L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

3.- Resignation of Mr. David Nicolson from his mandate of B Manager of the Company with effect as from February 20, 2013.

4.- Appointment of Mr. Paul Gunner as A Manager of the Company with effect as from February 20, 2013 and for an undetermined period of time.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders decide to transfer the registered office from L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg to L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The Shareholders decide that the second article of the articles of association is amended as follows:

" **2.1.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

"The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of the City of Luxembourg."

" **2.2.** Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Company."

#### *Third resolution*

The Shareholders decide to acknowledge the resignation of Mr. David Nicolson, with professional address at 30, Warwick Street, GB W1B AL, London, from his mandate as B Manager of the Company with effect as from February 20, 2013.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders decide to appoint Mr. Paul Gunner, residing at Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, United Kingdom, as A Manager of the Company as from February 20, 2013 and for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.  
The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

CPPIB (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au 15, Queen's Road Central, Building 11/F York House, The Landmark, HK - Central, Hong Kong, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1702575, ici représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

4372859 Canada Inc., une société dûment constituée sous la loi du Canada, ayant son siège social à suite 4500, 1250 boul. René-Lévesque West Montréal (Québec) H3B4W8 Canada, ici représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les associés (les «Associés») détiennent l'ensemble du capital social de Dorna-SBK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux million d'euros (EUR 2.000.000,-), dont le siège social est à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 Octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2829 le 21 novembre 2012, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.224 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 11 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 le 20 février 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1.- Transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés de la Société afin de refléter cette décision.
- 3.- Démission de Monsieur David Nicolson de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 20 février 2013.
- 4.- Nomination de Monsieur Paul Gunner comme gérant A de la Société avec effet au 20 février 2013 et pour une période indéterminée.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand-Duché de Luxembourg, à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde résolution*

Les Associés décident que l'article 2 des statuts coordonnés de la Société est modifié de la manière suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

"Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s)."

Cependant, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social dans les limites de la commune de Luxembourg.»

" **2.2.** Il peut être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité

normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société Luxembourgeoise."

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'approuver la démission de Monsieur David Nicolson, avec adresse professionnelle à 30, Warwick Street, GB W1B AL, London, de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 20 février 2013.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de nommer Monsieur Paul Gunner, résidant à Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société à partir du 20 février 2013 et pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER

Enregistré à Echternach, le 27 février 2013. Relation: ECH/2013/357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031628/153.

(130039210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Build Your Home Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9662 Kaundorf, 14, Am leweschtduerf.

R.C.S. Luxembourg B 175.099.

L'an deux mil treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Pierre de Potesta de Waleffe, né le 2 février 1949 à Namur (Belgique), demeurant à B-1190 Forest, 191 avenue Jupiter.

2) Monsieur Maxime de Potesta de Waleffe, né le 5 juillet 1989 à Etterbeek, demeurant à B-1060 Saint Gilles, 16 rue Félix Delhasse.

3) Monsieur Frédéric Dekens, né le 18 mai 1971 à Nivelles (Belgique), demeurant à B-1310 La Hulpe, 1 avenue Belle Etoile 1.

4) Monsieur Adrian Straton, né le 16 mai 1979 à Suceava (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf.

5) Monsieur Bogdan Catalin Blindu, né le 25 janvier 1987 à Falticeni (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf.

6) Monsieur Florin Blindu, né le 8 juin 1981 à Bucarest (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf.

7) Monsieur Peter Sarkodie Acheampong, né le 9 juillet 1980 à Adabraka, Accra (Ghana), demeurant à B-3300 Tienen, Leuvensesteenweg (KMT) 653.

Les parties sub 2) à 7) sont représentées par Monsieur Pierre de Potesta de Waleffe, en vertu de procurations annexées au présent acte.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie sub 1) est propriétaire de 80 parts sociales et les parties sub 2) et 3) sont chacune propriétaires de 10 parts sociales, soit 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, représentant douze mille cinq cents euros (12.500.-€), soit l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «BUILD YOUR HOME LUXEMBOURG SARL» en abrégé «BYHL»

établie et ayant son siège social à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 2013, en voie de publication,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B175.099.

Par la suite, la partie comparante sub 1 a déclaré céder quarante-huit (48) parts sociales détenues dans ladite société, soit douze (12) parts sociales à chacune des parties sub 4), 5), 6) et 7) sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

#### *Conditions de la cession*

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

Les parties cessionnaires bénéficient de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

Les parties cessionnaires déclarent de leur côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elles déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

#### *Paiement*

La présente cession de parts se fait moyennant le prix de cession tel que convenu entre parties, le tout en dehors de l'intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittance et décharge quant au paiement du prix dont question.

#### *Intervention*

Est ensuite intervenues aux présentes, Monsieur Pierre de Potesta de Waleffe, né le 2 février 1949 à Namur (Belgique), demeurant à B-1190 Forest, 191 avenue Jupiter, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenue.

#### *Résolution unique*

Les associés déclarent que suite à la cession de parts présentement intervenue, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Monsieur Pierre de Potesta de Waleffe, né le 2 février 1949 à Namur (Belgique), demeurant à B-1190 Forest, 191 avenue Jupiter . . . . .	32 parts sociales
2) Monsieur Maxime de Potesta de Waleffe, né le 5 juillet 1989 à Etterbeek, demeurant à B-1060 Saint Gilles, 16 rue Félix Delhasse . . . . .	10 parts sociales
3) Monsieur Frédéric Dekens, né le 18 mai 1971 à Nivelles (Belgique), demeurant à B-1310 La Hulpe, 1 avenue Belle Etoile 1 . . . . .	10 parts sociales
4) Monsieur Adrian Straton, né le 16 mai 1979 à Suceava (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf . . . . .	12 parts sociales
5) Monsieur Bogdan Catalin Blindu, né le 25 janvier 1987 à Falticeni (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf . . . . .	12 parts sociales
6) Monsieur Florin Blindu, né le 8 juin 1981 à Bucarest (Roumanie), demeurant professionnellement à L-9662 Kaundorf, 14 am leweschtduerf . . . . .	12 parts sociales
7) Monsieur Peter Sarkodie Acheampong, né le 9 juillet 1980 à Adabraka, Accra (Ghana), demeurant à B- 3300 Tienen, Leuvenselaan (KMT) 653 . . . . .	12 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

#### *Certificat d'état civil*

Le notaire soussigné atteste et certifie - pour autant que de besoin - l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité, le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: P. DE POTESTA DE WALEFFE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2013. Relation: EAC/2013/2709. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031037/90.

(130038249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

### **Efficiences Luxembourg sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.615.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal STEICHEN, salarié, né à Thionville (France) le 29 octobre 1959, demeurant à F-33420 Génissac, Château Rambaud.

ici représenté par Monsieur Richard FRINGS, salarié, né à Luxembourg le 28 juin 1970 demeurant à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 24, janvier 2013 laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Nicolas AIMAR, salarié, né à Aix-en-Provence (France) le 12 avril 1977, demeurant à F-13100 Aix-en-Provence, 2830 Route de Loqui.

ici représenté par Monsieur Richard FRINGS, salarié, né à Luxembourg le 28 juin 1970 demeurant à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 24, janvier 2013 laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3) Madame Elena MARTKOPLISCHVILI, salariée, née à Tbilissi (Géorgie) le 8 mars 1975 demeurant à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg.

ici représenté par Monsieur Richard FRINGS, salarié, né à Luxembourg le 28 juin 1970 demeurant à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 24, janvier 2013 laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

4) Monsieur Richard FRINGS, salarié, né à Luxembourg le 28 juin 1970 demeurant à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "EFFICIENCES LUXEMBOURG sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de conseil en recrutement et gestion de cabinets dentaires - achat et vente en gros de matériel dentaire.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pascal STEICHEN, prédit . . . . .	36 parts sociales
2) Monsieur Nicolas ATMAR, prédit . . . . .	18 parts sociales
3) Madame Elena MARTKOPLISCHVILI, prédite . . . . .	30 parts sociales
4) Monsieur Richard FRINGS, prédit . . . . .	16 parts sociales
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (Euro 1.250.-).

#### *Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-6450 Echternach, 112, route de Luxembourg.
- sont nommés gérants Monsieur Pascal STEICHEN, prédit;
- et Monsieur Nicolas AIMAR, prédit;

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Frings, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1238. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 février 2013.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013031102/105.

(130037836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**REA Group European Production Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.539.

*Excerpt from the resolutions taken by the sole shareholder of the company on the 15<sup>th</sup> February 2013*

On 15 February 2013, the sole shareholder of REA Group European Production Center (hereafter, the "Company") took the following resolutions:

- removal of Mr. Patrick Kersten as director of the Company with immediate effect,
- acknowledgment and approval of Mrs. Jennifer Mitchell Macdonald's and Mr. Alain Fontaine's resignation as director of the Company with effect on 15 February 2013,
- appointment of Mr. Tim Pittevels, residing in 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, born on 29 May 1977 in Diest (Belgium), Mr. Daniele Mancini, residing in 5, Via Valenza, 20144 Milan (Italy), born on 29 August 1970 in Pescara (Italy), and Gregory Thomas Ellis, residing in 678, Victoria Street, Ground floor, Richmond VIC 3121 (Australia), born on 23 May 1962 in Munduberra (Australia) as new directors of the Company with effect on 15 February 2013 until the annual general meeting of shareholders that will consider the approval of the annual accounts for the year ending 31 December 2015.

As a result of the foregoing, the board of directors is composed of:

1. Mr. Tim Pittevels
2. Mr. Daniele Mancini
3. Mr. Gregory Thomas Ellis

The board of directors of the Company has decided with effect on 15 February 2013, to appoint Mr. Tim Pittevels, mentioned above, as delegate in charge of the daily management of the Company for a period ending at the time of the annual general meeting of shareholders that will consider the approval of the annual accounts for the year ending 31 December 2015, with individual signing authority for all matters relating to the daily management of the Company.

To be published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

En date du 15 février 2013, l'actionnaire unique de REA Group European Production Center (ci-après, la "Société") a décidé ce qui suit:

- révocation avec effet immédiat de M. Patrick Kersten en tant qu'administrateur de la Société,
- constat et acceptation des démissions de Mme. Jennifer Mitchell Macdonald et M. Alain Fontaine en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 15 février 2013,
- nomination de M. Tim Pittevels, demeurant à 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, né le 29 mai 1977 à Diest (Belgique), M. Daniele Mancini, demeurant à 5, Via Valenza, 20144 Milan (Italie), né le 29 août 1970 à Pescara (Italie) et Gregory Thomas Ellis, demeurant à 678, Victoria Street, Ground floor, Richmond VIC 3121 (Australie), né le 23 Mai 1962 à Munduberra (Australie), en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 15 février 2013 pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de d'administration est composé comme suit:

1. M. Tim Pittevels
2. M. Daniele Mancini
3. M. Gregory Thomas Ellis

Le conseil d'administration de la Société a décidé avec effet au 15 février 2013, de nommer Tim Pittevels, précité, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015, avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013031498/52.

(130037847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**SERIPHOS S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF», Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.459.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036550/11.

(130044956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Robling's Malerwerkstatt GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 59E, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 33.667.

*Gesellschafterbeschluss vom 6. März 2013*

*Erster und einziger Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen zur Kenntnis, dass die private Anschrift des Gesellschafters und Geschäftsführers Herrn Thorsten ROBLING geändert hat und wie folgt lautet: D-54294 Trier, Im Wangertersfeld 20.

Herrn Thorsten ROBLING / Frau Martine ROBLING.

Référence de publication: 2013036518/12.

(130044448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Arjo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.106.

Il ressort d'une cession de parts sociales intervenue le 21/12/2012 que l'associé unique de la société est Getinge AB, Companies Registration Office of Sundsvall nr 556408-5032 et dont le siège social est situé Ekebergsvågen 26, Box 69, SE-305 05 Getinge, Sweden.

Fait à Steinfort, le 15/03/2013.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013035623/12.

(130043973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 5. Dezember 2012 hervor dass:

- Herr Rainer Eichholz, Lessingstrasse 16, D-59423 Unna, mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat ausscheidet.

Luxemburg, den 15. März 2013.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2013035758/12.

(130044037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---